



## **FACILITATION DE L'UNION EUROPEENNE DU PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO**

### **Réunion de travail en vue de l'établissement d'un Conseil du PFBC**

**Kinshasa, 11 Mai 2016**

### **Compte – rendu**

#### **Réactions générales des participants par rapport à la structure de gouvernance proposée**

- Les participants sont unanimes pour reconnaître que bien que le PFBC soit un partenariat de type II, sa flexibilité et la nature non contraignante des engagements pris par les partenaires ne doivent pas empêcher un fonctionnement dans la clarté et dans la rigueur.
- Les participants accueillent donc favorablement l'ambition de la Facilitation de l'Union européenne de doter le Partenariat d'un mode de fonctionnement plus permanent, basé sur l'articulation entre un Conseil et des collègues d'acteurs.
- Les participants reconnaissent que la mise en place d'un tel mode de fonctionnement est nécessaire pour permettre au Partenariat d'être plus efficace et d'avoir davantage d'influence (dans le dialogue politique d'une part, et dans la coordination des activités de terrain d'autre part).
- Les participants reconnaissent le bien fondé d'une approche souple et décentralisée pour le fonctionnement des collègues. Ils sont conscients que cela sera facile à promouvoir pour certains collègues qui ont l'habitude de travailler en réseau, mais plus complexe pour d'autres, qui devront bénéficier d'une attention et d'un appui particulier de la part de la Facilitation.
- Les participants se sont entendus sur le fait que la réunion de travail de ce 11 mai 2016 n'était pas une réunion constitutive du Conseil, mais une réunion de travail visant à enrichir la réflexion engagée par la Facilitation de l'Union européenne.

## **Propositions des participants pour une amélioration de la structure de gouvernance proposée**

- Une des principales préoccupations des participants a porté sur la manière dont les structures proposées (collèges et Conseil) allaient permettre d'améliorer concrètement la manière dont le PFBC travaille sur les sujets de fond, sur les réflexions collectives et les recommandations collectives.
- Dans l'organigramme de structure de gouvernance présentée par la Facilitation de l'Union européenne, il n'y a pas de lien entre le travail de fond (les discussions dans les groupes thématiques / streams / Cadres de Concertation Thématiques) et les structures proposées (collèges et Conseil). Les participants sont d'avis que le succès de la réforme proposée dépendra de la clarification de ces liens.
- Les participants soulignent qu'il est important de se baser sur ce qui existe déjà. Il faut clarifier la valeur ajoutée des nouveaux collèges proposés par rapport à ce qui est déjà en place. A titre d'exemple, la CEFDHAC rappelle qu'elle opère elle-même sur base de groupes de travail et de structures sous-régionales. C'est également le cas de la COMIFAC, qui abrite plusieurs groupes de travail thématiques.
- Les participants soulignent que l'acquis opérationnel du PFBC, tels que le marché des idées et les discussions dans divers formats lors de la Réunion des partenaires, doivent être préservés. Ils reconnaissent que l'évolution de la structure de gouvernance proposée par la Facilitation de l'Union européenne pourrait renforcer et valoriser ces acquis, en les inscrivant dans un cadre plus efficace.
- Les participants reconnaissent qu'à court terme, la clé du succès de la réforme se situe au niveau des collèges à constituer. C'est du bon fonctionnement de ces collèges, de leur aptitude à désigner des délégués représentatifs et efficaces pour le Conseil, que la suite dépendra. Si l'on échoue au niveau des collèges, on ne pourra pas réussir au niveau du Conseil.

## **Discussions sur les liens entre la structure de gouvernance et les thématiques prioritaires**

- En étant plus homogènes (cas des collèges) et plus permanents (cas du Conseil), les nouvelles structures doivent permettre de mieux cerner les priorités qu'il est possible d'atteindre via le PFBC, ce qui doit contribuer à identifier les thématiques prioritaires.
- À la suite de travaux effectués en interne, chaque collège serait en mesure de demander que le Conseil aborde certains thèmes spécifiques.
- Les organisations d'enseignement et de recherche qui sont membres du PFBC s'efforcent de s'organiser depuis 2012. Elles appuient l'ambition de la Facilitation de l'Union européenne d'aider chacun des groupes d'acteurs à s'organiser en collèges au sein du PFBC. Elles attirent toutefois l'attention sur le fait que le succès de l'organisation interne d'un collège est directement lié à une bonne compréhension, par les membres réunis en collège, et à fortiori par les leaders des collèges et de l'output attendu. Il faut que l'output attendu des collèges soit clairement défini, pratique et utilisable tant par le Conseil que par les décideurs politiques au niveau des Etats de la sous-région. A cet égard, l'identification des thématiques et la manière dont seront formulées les suggestions émanant des collèges constituent des éléments décisifs, qui doivent être bien clarifiés pour le succès de la réforme.

- Lors des discussions sur les différentes thématiques déjà privilégiées aujourd’hui ou qui seront identifiées comme prioritaires dans le futur, les collèges et le Conseil ne sont pas destinés à discuter des questions concernant le financement des activités des partenaires individuels. Bien entendu, les discussions sur les questions de nature principale en ce qui concerne le financement des bailleurs de fonds peuvent avoir lieu dans les collèges et au sein du Conseil. Toutefois, ces discussions ne devraient pas concerner le financement des activités des partenaires individuels. Seules les questions financières d'un intérêt collectif et de nature systémique peuvent légitimement et efficacement être portées à la table du Conseil.

### **Discussions sur les thématiques prioritaires des partenaires.**

- La Facilitation de l’Union européenne a rappelé les différents instruments existants pour catalyser et servir de cadre à la production et à l’échange de l’information (Plan de Convergence, PAC (Plateforme des Partenaires d’Appui à la COMIFAC), site web de l’OFAC (Observatoire des Forêts de l’Afrique centrale). La Facilitation de l’Union européenne souligne que l’information est chère et devient rapidement obsolète et qu’il faut donc un engagement permanent de chacun des partenaires pour partager l’information en temps réel et lui conférer ainsi le maximum de valeur ajoutée.
- Les participants ont fait part de leurs priorités d’action en tant que membres du PFBC et non pas en tant que représentants des différents collèges. Cette étape concertée au niveau des collèges se fera au sein de la réunion constitutive du Conseil qui se tiendra dans une phase ultérieure quand les collèges auront déjà été en mesure de fonctionner et adopter des priorités communes (voir prochaines étapes ci-dessous).

### **Prochaines étapes**

- Le compte-rendu de cette réunion sera envoyé aux participants ainsi qu’à l’ensemble des 76 partenaires du PFBC.
- Une version améliorée du document concernant la réforme de la gouvernance, y compris l’organigramme, sera développé. Il tiendra compte des discussions au cours de cette réunion de travail et sera adressé aux participants ainsi qu’à l’ensemble des 76 partenaires du PFBC.
- La mise en place et le fonctionnement initial des collèges constituent une priorité d’action pour les prochains mois. La Facilitation de l’Union européenne va envoyer ses suggestions par courrier aux participants ainsi qu’à l’ensemble des 76 partenaires du PFBC.
- La réunion constitutive du Conseil pourrait avoir lieu soit dos à dos avec la prochaine Réunion des Parties ou plus tard. La date et le lieu de la prochaine Réunion des Parties seront communiqués dès que possible par la Facilitation de l’Union européenne.
- La Facilitation de l’Union européenne souhaiterait attendre les réunions à Kinshasa avant de finaliser la feuille de route de la Facilitation, car il considère que la feuille de route doit être le reflet de l’ambition commune des partenaires. La feuille de route sera révisée après les réunions de Kinshasa et la version finale sera envoyée aux participants ainsi qu’à l’ensemble des 76 partenaires du PFBC.